

**TERMES DE REFERENCE**

#### **Référence dossier : DA-COTO-00660**

1. **FICHE SIGNALITIQUE DE LA MISSION**

|  |  |
| --- | --- |
| Titre de la mission | Réalisation de capsules vidéo de capitalisation de la phase 2 du projet Insertion Professionnelle (2022-2024) |
| Lieu de la mission | Bénin (Calavi, Cotonou, Ouidah et Allada) |
| Type de mission | Réalisation de 5 capsules vidéo sur les bonnes pratiques du projet. |
| Nom du projet | « Un meilleur accès à l’emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin » |
| Durée de la mission | 20 Homme-jours : Novembre 2024 |

1. **INFORMATIONS GENERALES**

## 2.1 Sur Humanité & Inclusion

***Présentation de l’Organisation***

Humanité & Inclusion, connue initialement sous le nom de Handicap International, est une organisation de solidarité internationale, indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté, d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité ainsi que de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, l'organisation a mis en place des programmes de développement dans près de 61 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. En 1997, Handicap International a reçu le prix Nobel de la paix aux côtés des autres ONG de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), dont elle est cofondatrice. En 2018, le réseau mondial Handicap International a adopté le nom Humanité & Inclusion, reflétant ainsi une valeur centrale de l'organisation : l'humanité. Ce nouveau nom illustre également l'ambition qui motive les actions de HI : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, souvent laissées pour compte.

***Mission et valeurs***

L'association s'engage aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables dans tous les contextes, pour leur prêter assistance et les accompagner vers une plus grande autonomie. L'aide déployée par l'association repose sur une approche globale et inclusive, prenant en compte les personnes dans leur environnement social, économique et culturel. Il s'agit ainsi de leur permettre de vivre dignement grâce à une égalité d'accès aux soins, au travail et aux loisirs. Les programmes et actions de plaidoyer de l'association s'inscrivent dans une démarche de satisfaction des droits de l'homme, fondée sur les principes de dignité, de participation, de non-discrimination et de proximité, afin de répondre aux besoins des populations.

***Mode d’intervention***

Que ce soit dans des contextes de crise ou de développement, Humanité & Inclusion place les personnes en situation de handicap et les populations vulnérables au cœur de sa stratégie d'intervention. L'association veille à ce que les populations accompagnées deviennent progressivement actrices de leur propre développement. Chaque fois que cela est possible, l'association s'appuie sur les réseaux existants dans les pays (associations d'entraide ou de personnes en situation de handicap, instances régionales ou gouvernementales), leur apportant structure et soutien pour renforcer leurs capacités d'intervention. Humanité & Inclusion adopte une approche centrée sur les personnes, les encourageant à participer activement à la définition et à la mise en œuvre des projets les concernant. Cette méthodologie garantit que les interventions sont pertinentes, efficaces et durables, tout en respectant la dignité et les droits des individus.

## 2.2. Sur Humanité & Inclusion dans le pays/région

Après une brève présence au Bénin en 1999, le bureau HI a été rouvert à Cotonou en 2010 et avait mis en œuvre plusieurs projets : un projet de lutte contre la Filariose lymphatique, un projet de promotion des droits des personnes en situation de handicap, un projet de sécurité routière ainsi qu’un projet de Développement Local Inclusif (DLI). Le projet DECISIPH de promotion des droits des personnes handicapées a permis de redonner vie au mouvement associatif béninois des personnes handicapées et de créer un interlocuteur sérieux et fiable pour le gouvernement.

En 2013/2014, HI a lancé plusieurs projets. Depuis juillet 2019, HI Bénin fait partie du Programme Sahel Atlantique (SAHA). Elle a mis en œuvre de nouveaux projets dans divers secteurs d’activités dont l’Insertion Professionnelle. Dans cette lancée, elle met en œuvre depuis 2022 la phase 2 du projet faisant objet de la présente évaluation.

1. **PRESENTATION DU PROJET INSERTION PROFESSIONNELLE**

**3.1 Description du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du projet | « Un meilleur accès à l’emploi décent des jeunes en situation de Handicap » |
| Localisation précise | Bénin, Départements du Littoral et de l’Atlantique |
| Date de démarrage | Janvier 2022 |
| Durée prévisionnelle du projet | 3 ans |
| Partenaires opérationnels | **Services et Programmes publics :**  Directions Départementales des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM) du Littoral et de l’Atlantique ;  Agence nationale pour l’Emploi (AnpE) ; Fonds de Développement de la Formation Continue et de l’Apprentissage (FODEFCA) ; Direction de l’Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP).  **Les organisations de la société civile :**  La Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) ; Le Réseau des Associations des Personnes Handicapées (RAPH) de l’Atlantique et celui du Littoral; Société Inclusive et RSE-Bénin.  **Les centres de formation :**  Les Centres de Formation Professionnelle et d’Apprentissage (CFPA) et lycées impliqués :  Le Centre de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées d’Akassato (CFPPH) et le Centre de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA)  **Les organisations professionnelles :**  Le Conseil National du Patronat (CNP) ; Le Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB) et la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) |
| Groupes cibles | Les jeunes handicapés demandeurs d’emploi (15-45 ans) ;  Les professionnels des services d’insertion professionnelle y compris les centres de formation professionnelle Entreprises publiques et privées  Institutions publiques dont AnpE, FODEFCA et DESTFP  OPH et OSC  Autorités publiques locales et nationales. |

**3.2 Objectifs et résultats attendus du projet**

***Objectif Général :***

Améliorer l’accès décent des hommes et femmes handicapées, grâce à des dispositifs cordonnés, un environnement plus inclusif et un cadre institutionnel facilitateur.

***Objectif Spécifique :***

Renforcer les capacités et synergies entre acteurs publics, privés et de la société civile pour l’autonomisation des personnes handicapées à travers un meilleur accès et le maintien dans l’emploi**.**

***Résultats attendus :***

**Résultat 1 :** Les acteurs de l’insertion professionnelle, de l’appui social aux personnes handicapées et les OSC/OPH mettent en œuvre des actions de renforcement de l’insertion socio-économique des jeunes femmes et hommes handicapés.

**Résultat 2 :** Les dispositifs de formation professionnelle et les entreprises adoptent des pratiques plus inclusives et créent un environnement favorisant l’accès à l’emploi et la création d’entreprise des personnes handicapées.

**Résultat 3 :** Les acteurs renforcent leurs pratiques grâce à des dispositifs favorisant le partage d’expériences et participent à des rencontres d’échanges nationaux et/ou régionaux pour impulser la promotion de l’emploi décent et inclusif.

1. **PRESENTATION DE LA MISSION DE CAPITALISATION**

**4.1 Justification de la capitalisation**

Depuis 2022, les actions mises en œuvre dans le cadre de la phase 2 du projet d'insertion professionnelle ont permis de préserver et d’approfondir le développement d’un environnement profondément favorable à l'intégration des jeunes femmes et hommes handicapés. D'une part, ces initiatives ont renforcé leur accès à des opportunités d'emploi, et d'autre part, elles ont consolidé les mécanismes d'accompagnement vers une insertion durable et adaptée à leurs besoins spécifiques. L'impact de ce projet se manifeste également dans l'évolution des politiques d'entreprise, désormais plus inclusives, favorisant ainsi une prise en compte accrue de la diversité humaine et des talents de chacun. Par ailleurs, des cadres de concertation établis depuis la phase 1, se sont perpétués constituant autant de plateformes d'échange et de synergie entre les différents acteurs du secteur. Ces instances jouent un rôle fondamental dans la structuration des interventions, permettant une coordination plus efficace et une action collective plus cohérente, au service d'une inclusion véritable.

Il est essentiel de valoriser et de pérenniser les différents processus ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce projet, en élaborant un outil pratique, convivial et largement accessible. Cet outil devra être à la fois simple d'utilisation, facilement diffusable et conçu pour permettre une large diffusion des bonnes pratiques issues du projet. L'objectif est de faire connaître ces actions exemplaires au-delà des localités d'origine, afin qu'elles puissent inspirer et servir de modèle à répliquer dans d'autres régions du pays. En capitalisant sur les réussites déjà obtenues, il s'agirait non seulement de renforcer l'impact local, mais également de contribuer à une dynamique de changement à l'échelle nationale. Cet outil de diffusion jouerait donc un rôle clé dans l'amplification des retombées positives du projet, facilitant une prise de conscience collective et l'appropriation de ces bonnes pratiques par d'autres acteurs, qu'ils soient institutionnels ou privés. Il est crucial que ce support favorise non seulement le partage d'expériences, mais aussi l'appropriation de ces actions exemplaires, permettant ainsi leur multiplication dans des contextes similaires pour un impact encore plus large.

L'outil retenu pour répondre à ce besoin est la production de capsules vidéo. Elles se concentreront sur les expériences vécues et les ressentis des personnes handicapées cibles du projet, tout en incluant les témoignages des acteurs clés de la mise en œuvre ainsi que ceux des entreprises partenaires. Cette démarche de capitalisation s'inscrit pleinement dans les actions prévues pour atteindre le résultat 3 du projet. Elle permettra de documenter et de diffuser les bonnes pratiques tout en offrant une rétrospective enrichissante pour tous les acteurs concernés. La réalisation de cette activité est prévue pour 2024, dernière année d'exécution du projet, moment clé pour dresser un bilan approfondi et partager les enseignements, de manière à pérenniser les acquis et inspirer d'autres initiatives similaires à l'échelle nationale. Ainsi, ces capsules vidéo de 2 à 3 mn constituent des outils de transmission puissant, non seulement pour faire connaître les avancées du projet, mais également pour sensibiliser d'autres acteurs et encourager la réplication de ces succès dans d'autres contextes.

**4.2 Objectif de la mission**

L'objectif principal de cette mission est de concevoir des capsules vidéo documentaire d'une durée de 2 à 3mn minutes visant à communiquer sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés du projet. Ce travail devra également permettre de sensibiliser les professionnels impliqués dans la prise en charge des personnes handicapées, ainsi que ceux œuvrant dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle, dans les autres localités du pays, aux meilleures expériences issues de ce projet. La réalisation des capsules sera spécifiquement orientée vers divers acteurs clés, notamment les organisations de personnes handicapées (OPH), les organisations de la société civile (OSC), des services du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, ceux du Ministère de l’Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, ainsi que le ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi, par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi (AnpE). De plus, les autorités communales de Cotonou et d’Abomey-Calavi seront également ciblées afin de maximiser l’impact de cette sensibilisation.

**Taches du prestataire**

Le prestataire aura pour tâches de :

- Conduire de façon succincte, des interviews/témoignages avec des acteurs sur le terrain ;

- Filmer les réalisations du projet sur le terrain (les images de terrain des bénéficiaires) ;

- Tenir compte des efforts fournis pour mettre en place ce projet, les mots clefs suivants doivent apparaitre : création d’emploi, autonomisation des jeunes en situation d’handicap ;

- Les témoignages doivent être accompagnés de sous-titrage en français et traduit en langue des signes ainsi que les commentaires ;

- Réaliser 5 capsules entre 2 et 3 minutes à partir des données collectées, l’ensemble des enregistrements doit être remis à HI sur un disque dur externe ;

- Faire apparaitre le logo du Partenaire et celui de HI ou toute autre indication donnée par HI, à la fin de chaque capsule.

**4.3** **Résultats attendus de la mission**

**🞟 Résultat 1 : *Les informations relatives au projet, les messages à valoriser ainsi que l'identification des acteurs à impliquer sont recueillis auprès de l'équipe en charge du projet et de ses partenaires.***

La mission débutera par une phase de cadrage visant à définir clairement les attentes en collaboration avec l'équipe projet. Le prestataire devra engager des échanges approfondis avec le chef de projet, le représentant des organisations de personnes handicapées (OPH), ainsi que les différents partenaires impliqués. Ces discussions permettront d'acquérir une compréhension approfondie du projet, de son contexte, et des messages essentiels à transmettre à travers le documentaire.

***Livrable :*** *Un rapport de cadrage détaillant les informations collectées, les messages clés à capitaliser et les acteurs impliqués.*

**🞟 Résultat 2 : *Un scénario précisant le contenu et la structure du travail est élaboré***

Une fois le contexte saisi et la réunion avec l’équipe du projet IP tenue, le prestataire devra proposer des scénario précis et réalistes permettant d’illustrer les bonnes pratiques concrètes des différents acteurs

**Livrable*:*** *Des scénario précis et réalistes validés ainsi qu’un calendrier précisant les étapes suivantes notamment de collecte (prise de vue, entretiens, photos, …).*

**🞟 Résultat 3 : *Un complément de tournage avec une prise de photo, vidéo et témoignages est réalisé selon la planification établie.***

Une revue documentaire de la banque d’images vidéo et de photos réalisées tout au long des activités du projet sera faite afin d’identifier des compléments de tournage nécessaire pour couvrir l’ensemble des aspects important à mettre en relief. En amont du complément de tournage et afin d’en favoriser les meilleures conditions, la préparation se fera en collaboration avec l’équipe projet et les partenaires et en basant sur les scénarios et calendrier élaborés.

**Livrable :** *un rapport synthétique reprenant le travail de collecte effectué*.

**🞟 Résultat 4 : *cinq capsules vidéo de 2 à 3 mn mettant en forme les données collectées sont réalisées.***

Les capsules vidéo ayant été choisies comme outil de capitalisation pour ce projet devront être représentatives dans leur contenu des moments forts du projet en renseignant sur les expériences réussies menées ainsi que les leçons apprises.

**Livrable :** *les capsules documentaires sont validées.*

**4.4 Groupe de capitalisation**

Un groupe de capitalisation sera mis en place pour le suivi et la validation des différentes étapes de la mission.

Ce groupe est composé de personnes suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fonction** | **Nature de l’implication** | **Lieu** |
| Chef de projet Insertion professionnelle | Personne ressource | Cotonou |
| Chargé de volet Insertion professionnelle | Personne ressource | Cotonou |
| Responsable Pays HI Bénin | Personne ressource | Cotonou |
| Spécialiste globale Insertion professionnelle | Personne ressource | Lyon |
| Chargé MEAL Bénin | Personne ressource | Cotonou |

**4.5 Déroulement et calendrier indicatif de la prestation**

La prestation se déroulera en 20 jours entre le 30 octobre 2024 et le 30 novembre 2024 (A titre indicatif).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Description** | **Période indicative** | **Livrables** | **Personnes à impliquer** |
| Atelier de cadrage et collectes des données secondaires | Revue documentaire des éléments du projet, rencontre avec l’équipe du projet pour identifier les éléments qui constitueront le scénario et présenter quelques idées de format du reportage. | Octobre (2jours) | Une note de cadrage reprenant les éléments structurant du reportage à développer (objectifs de contenus, structure et format envisagé etc…) Document de partage d’expérience | Groupe de  Capitalisation |
| Elaboration d'un  scénario | Sur la base du  cadrage initial et  des éléments  discutés, une  première  proposition de  scénario prenant  compte les  conditions et  exigences du  contexte devra  être soumise à  l'équipe du projet  pour discussion,  et de potentielles  améliorations et  validation. De  plus, un  calendrier précis  intégrant la  phase de collecte  de données  primaires devra  être validé entre  le client et le | Novembre (3 jours) | Un scénario  précis et réaliste  validé ainsi  qu'un calendrier  précisant les  étapes  suivantes  notamment de  collecte (prises  de vue,  entretiens,  photos etc...) |  |
| Phase de terrain  : Tournage,  prise photo et  témoignages | La phase de  tournage sera  précédée par une  phase de  préparation  découlant du  calendrier  proposé. La  phase de  préparation  permettra de  prendre les  autorisations  nécessaires, les  RDV avec les acteurs  concernés, ...  'La prestation de  terrain selon les  scénario proposés  pourra se faire de  façon séquencée. | Novembre (5 jours) |  |  |
| Présentation d’une première ébauche | Dès que les capsules commencent à prendre forme (version initiale), elles devront être envoyées à l’équipe projet et partenaires pour avis, discussion et amélioration. | Novembre (2 jours) | 1ère version reportage | - Groupe de capitalisation  -  Partenaires  - Responsable pays |
| Finalisation du documentaire | La finalisation du reportage tenant compte des recommandations reçues de la part du client permettra de soumettre les versions finales | Novembre (3jours) | Les versions finales du reportage et des capsules validées | Groupe de capitalisation |

**4.6** **Budget de la prestation**

Tous les frais annexes relatifs à la mission de terrain sont à inclure dans la proposition financière y compris le transport local.

**4.7 Livrables**

Sont attendus les livrables ci-après :

* Une note de cadrage reprenant les éléments structurant des reportages à développer (objectifs de contenus, structure et forme envisagée etc... )
* Des scénario (Version 1 & finale) précis et réalistes validés ainsi qu'un calendrier précisant les étapes suivantes notamment de collecte (prises de vue, entretiens, photos etc...)
* Un rapport synthétique reprenant le travail de collecte effectué
* Quatre reportages (Version 1 & finale) validés de 2 à 3mn en format HD .

NB : Les images produites (rushes, produit final et photos) seront la propriété exclusive du réseau Handicap international, sans limitation géographique. Handicap lnternational mentionne les crédits: « Nom du réalisateur/ Handicap lnternational, 2024 ».

Les rushes seront accompagnés d'un descriptif des images et les photos griffées au logo de HI.

**5. PROFIL RECHERCHE ET MODALITE DE PARTICIPATION**

**5.1 Expertise recherchée**

⮚ Une bonne expérience en conception et réalisation de documentaire de capitalisation de projet

⮚ Une bonne connaissance en rédaction de scénario

⮚ Une bonne connaissance des réalités, des enjeux liés à la problématique de l'insertion professionnelle

⮚ Un niveau d'au moins bac + 3 en Communication, dans le domaine des sciences sociales, humaines ou d'autres domaines pertinents

⮚ Avoir de fortes compétences d'analyse, de production audiovisuelle, de présentation, d'écriture et de synthèse y compris la capacité de fournir les livrables dans les délais impartis.

⮚ Dans le cadre de la mission, le/la consultant(e) sera amené(e) à collaborer avec les équipes

de Handicap lnternational Bénin et particulièrement le Chef de projet qui sera son référent.

**5.2. Modalités de participation**

Les dossiers de candidature des consultant (e)s intéressés par la présente mission de « Réalisation du document de capitalisation’ devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

**⮚ Une lettre de soumission** **faisant apparaitre le titre de la mission, la référence interne HI et mentionnant la date de validité de l’offre**

**⮚ Une proposition technique comportant (05 pages maximum, hors annexes) :**

**-** la compréhension des enjeux de cette prestation et des termes de références, la méthode proposée, cette méthodologie doit comprendre les moyens humains et matériel (appareils, logiciels et outils) mise en œuvre pour la réalisation de ce mandat, ainsi que le calendrier d'exécution envisagé ;

- une proposition de concepts des capsules documentaires répondant aux objectifs et résultats mentionnés dans les présents termes de référence ; - une présentation du prestataire et de ses expériences incluant des exemples de réalisations en lien avec l'appel d’offre, idéalement des films documentaires de capitalisation ;

- un calendrier estimatif reprenant le séquençage de la prestation.

**⮚ Curricula Vitae** du consultant principal et des membres de l'équipe proposée ainsi que leurs références professionnelles pertinentes et en lien avec l'objet de la prestation ;

**⮚ Une proposition financière forfaitaire globale** (TTC) incluant le nombre de jours de la prestation, les honoraires, les frais de transport internes, les frais de communication et de reproduction et autres frais réels.

**⮚ Documents administratifs\*:**

* Formulaire d’identification du soumissionnaire **(éliminatoire)**
* Copie du registre de commerce pour les entreprises / cabinets de consultation **(éliminatoire)**
* Copie de l’Identifiant fiscal unique (IFU) pour les consultants individuels **(éliminatoire)**
* Copie de l’attestation fiscale datant de moins de trois mois **(éliminatoire)**
* Copie de la carte d’identité ou du passeport du représentant légal de l’entreprise **(éliminatoire)**
* Si le représentant légal n’est pas le consultant principal, copie de la carte d’identité ou du passeport du consultant **(éliminatoire)**
* Bonnes Pratiques Commerciales HI remplies et signées **(éliminatoire)**
* Conditions Générales d’Achat HI remplies et signées **(éliminatoire)**
* Si le signataire de l’offre n’est pas le représentant légal de la structure, une procuration datée et signée et légalisée autorisant la personne à soumettre une offre au nom de la structure doit être fourni **ainsi que la carte d’identité ou passeport du mandataire (éliminatoire)**

\****Le nom du représentant légal doit apparaître sur au moins un document officiel d’enregistrement***

Pour les candidats venant de l’étranger : le/la consultant(e) sélectionnée devra disposer d’un numéro d’identification justifiant de son statut de travailleur (se) indépendant(e) (n° SIREN) et contracter sa propre assurance de voyage/rapatriement personnelle (une attestation sera réclamée au moment de la contractualisation).

Pour les candidats résidents au Bénin : la prestation ne pourra être réglée en euros. Le paiement se fera en francs CFA et l’AIB sera versé.

Le consultant sera en charge d'assurer sa propre logistique.

Handicap international viendra au besoin en soutien pour le bon déroulement de la mission à travers l'organisation des activités afférentes à la mission (mise à disposition des documents utiles et nécessaires, prise de rendez-vous avec les parties prenantes à consulter, etc.).

NB : Les dossiers de candidatures incomplets seront déclarés inéligibles et ne seront donc

pas intégrés au processus de sélection.

**5.3. Modalités de sélection et de dépôt des offres**

La sélection du/de la consultant/e se fera par un comité de sélection.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

L'offre du/de la consultant/e sera examinée en s'appuyant sur des critères de sélection ci-dessus :

**Critères de sélection**

|  |  |
| --- | --- |
| Critères de notation | Note |
| 1. Compréhension des termes de référence | 10 |
| * La mission, les TdR et les enjeux de la prestation sont compris ? | 6 |
| * Les objectifs de la prestation ont-ils été bien compris ? | 4 |
| 1. Méthodologie | 15 |
| Etapes   * Avec quelles étapes et outils ? * Proposition d’un concept documentaire * Pertinences du choix des acteurs et structures à impliquer dans le scénario * Quelles propositions d’étapes supplémentaires intéressantes ? | 5  5  3  2 |
| 1. Moyens mis en œuvre et calendrier | 10 |
| Profil du consultant :   * Adéquation des qualifications et compétences du consultant principal * Complémentarité des profils des membres de l’équipe de consultation | 03  02 |
| * 1. Respect de la durée et du calendrier | 02 |
| * 1. Coût : * Budget avec coûts détaillés | 03 |
| Note globale maximum | **35** |

Le contrat sera attribué à l’offre la mieux disant des offres techniquement qualifiées.

**Modalité de dépôt des offres**

Les dossiers être envoyés :

⮚ En ligne à l’adresse : [appel-offre@benin.hi.org](mailto:appel-offre@benin.hi.org) avec la mention en objet : « **Candidature Mission de Réalisation d’un Documentaire de Capitalisation de la phase 2 du projet IP** » et la **référence HI : DA-COTO-000660**

**OU**

⮚ En version originale papier dans une enveloppe fermée avec la mention en objet : « **Candidature Mission de Réalisation d’un Documentaire de Capitalisation de la phase 2 du projet IP** » et la **référence HI : DA-COTO-000660** au bureau d’Handicap International/Humanité & Inclusion (*ouvert du lundi au jeudi de 08h00 à 17h30 et le vendredi de 08h00 à 14h00 –* ***Aucune enveloppe ne sera prise en dehors des jours & heures d’ouverture du bureau HI*)**.

**La date limite de soumission des candidatures est le 30 octobre 2024 à 23h59 mn heure du Bénin.**

Les candidat(e)s devront être immédiatement disponibles pour réaliser la mission de capitalisation durant la période indiquée plus haut.

1. **PRINCIPES ET VALEURS**

**6.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption**

Le processus de l’évaluation finale se fera en conformité avec les principes et valeurs qui régissent Handicap International. Ces principes et valeurs seront suivis à toutes les étapes du processus. Les principaux documents institutionnels de ces principes et valeurs sont dans le tableau ci-dessous sous forme de lien :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [***Code de conduite***](https://hi.org/sn_uploads/document/DI_CodeDeConduite.pdf) | [***Protection des bénéficiaires contre l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI03_HI_Protection-beneficiaires_FR.pdf) | [***Politique de protection de l’enfance***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI02_HI-Protection-Enfance_FR_1.pdf) | [***Politique de lutte contre la fraude et la corruption***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI04_PI_politique-lutte-contre-fraude-corruption_1.pdf) |

**6.2. Mesures éthiques\***

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s’engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l’offre technique est impérative :

* **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes :** l’offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
* **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté :** l’offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants…)
* **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants :** l’offre technique doit expliciter comment l’évaluateur recueillera le consentement et/ou l’assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
* **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l’activité** : l’offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

\**Ces mesures pourront être adaptées à l’issue du rapport de démarrage.*

**NB**: Handicap International promeut l’égalité des chances et lutte contre toute forme de discrimination. L'organisation est engagée dans la protection de l'enfance et des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels. Elle applique une politique de tolérance zéro envers les violations du code de conduite en vigueur, telles que la fraude, la corruption, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement et l'intimidation, entre autres.

Le/la consultant(e) sélectionné(e) devra respecter et adhérer à ces politiques institutionnelles et éthiques ainsi qu'au code de conduite en vigueur. Aucun employé de Handicap International n'a le droit de solliciter un paiement en espèces ou des faveurs en échange d'un traitement préférentiel dans le processus de sélection. Si vous êtes approché(e) par un membre du personnel pour de telles demandes ou si vous rencontrez des obstacles dans le processus de sélection, veuillez contacter immédiatement le point focal du Mécanisme de Retours et de Gestion des Plaintes à la base de Cotonou, par email à l'adresse suivante : **plainte@benin.hi.org ou par téléphone au (00229) 52294061.**